

En débat : Les Belges doivent-ils demander pardon pour le Congo ?

Assumer notre passé colonial

Par Colette Braekman, journaliste au journal Le Soir,
spécialiste de longue date du Congo

Demander ou non pardon est intéressant sur le plan éthique, mais il est plus pertinent de relancer le débat par rapport au temps présent.

En effet, dans la « dénonciation » du passé colonial, il y a souvent confusion ses genres : qualifier de « génocidaire » l'entreprise léopoldienne, c'est mélanger les époques. D'abord parce que le concept de génocide forgé par Lemkin après 1945 n'existait pas au 19^{ème} siècle, mais surtout parce qu'il n'y avait pas d'intention d'éliminer des populations civiles, car le Congo n'avait pas vocation à devenir colonie de peuplement, contrairement à certains pays d'Amérique latine ou à la Namibie. Il n'y avait donc dans le chef des colonisateurs aucune intention d'éliminer des groupes de population.

Il s'agissait seulement de les exploiter économiquement, de mettre en valeur un territoire présenté comme sous peuplé. Cette entreprise là, le choc de la rencontre avec le colonisateur, venant après les effets des traites négrières (arabe et européenne) a eu des effets démographiques dévastateurs, mais qui n'étaient pas intentionnels. De plus lorsque la Belgique a repris l'EIC elle a tenté de rétablir l'équilibre démographique et dès 1930 s'est inquiétée de l'effondrement démographique de sa colonie.

Si procès devrait être fait, il devrait mettre en cause un aspect du capitalisme : l'exploitation impitoyable des ressources naturelles, où les populations sont asservies dans un but de profit maximum. Ce que l'on appellerait aujourd'hui une obligation de retour sur investissements dans un délai assez rapide.

Le Congo a toujours été au cœur des appétits occidentaux : au 19^{ème} siècle il fallait du caoutchouc pour les premières voitures automobiles, puis il fallait du cuivre pour les armes de la première guerre mondiale, du cuivre encore pour la deuxième guerre mondiale.... Et surtout de l'uranium, de l'étain... La demande adressée par les Alliés à la Belgique n'était pas de fournir des troupes, métropolitaines ou coloniales, mais de « faire produire le Congo ». Grâce à cet effort de guerre la Belgique fut le seul des pays alliés à sortir de la deuxième guerre mondiale sans être endettée. Elle a tiré de cette richesse des avantages évidents, devenant par exemple membre fondateur de l'ONU et de l'Union européenne, a pu mener une diplomatie rayonnante et a connu après la guerre un relèvement économique très rapide. Tout cela grâce aux ressources du Congo.

Aujourd'hui encore les ressources du Congo jouent un rôle dans le développement économique de la Belgique et de l'Europe, à condition qu'elles soient accessibles à bas prix. Ce qui signifie que le modus operandi de la colonisation avec un Congo fournisseur de matières premières et non de produits finis, fonctionne toujours. Reconnaître le passé colonial, demander pardon ou non c'est bien, mais la vraie question est celle des réparations, de la modification de la trajectoire de l'exploitation.

Aujourd'hui, le capitalisme est mondialisé, le Congo ne répond plus seulement aux besoins de la Belgique, ses matières premières sont convoitées par d'autres puissances. Et cela nous amène aux guerres d'aujourd'hui, menées pour obtenir l'accès facile à certaines ressources... Comment ne pas songer au fait que le bruit fait en Grande Bretagne et aux Etats-Unis lors de la parution du livre de Hochkild, en 1998, était un tapage qui a permis, en attirant l'attention

sur un scandale du 19^{ème} siècle, d'occulter la tragédie qui se déroulait au présent dans les Grands Lacs, la mise en coupe de l'Est du Congo durant la deuxième guerre d'agression, une guerre financée par les multinationales au départ du Rwanda et de l'Ouganda.

A cette époque en effet, l'Est congolais a été pillé par ses voisins, quatre millions de Congolais ont péri, suite aux dommages collatéraux de ces conflits. Ce n'était pas un génocide, pas plus qu'au 19^{ème} siècle, mais on a vu là la conséquence de la mise en exploitation sauvage des ressources, du déplacement de populations, de la terreur dans les villages, de l'effondrement des structures de santé etc... Or sur cette guerre là, il y a eu silence radio, détournement de l'attention internationale durant de très longues années, le temps que l'industrie du portable et l'électronique de pointe trouvent leur vitesse de croisière et diversifient leurs sources d'approvisionnement. On évalue à dix milliards de dollars le manque à gagner du Congo durant ces années de guerre, qui ont permis le pillage sauvage des ressources.

La prédation n'était cependant pas terminée. Après le pillage des ressources faciles à extraire et transporter, il fallait songer aux investissements miniers, qui engagent des capitaux importants pour de longues durées et requièrent donc un minimum de stabilité étatique. Fut alors élaborée la formule dite « un plus quatre », imposée par la communauté internationale. Durant ces trois ans de transition, fut élaboré un code minier très libéral, assurant une fois de plus au Congo le rôle unique de producteur de matières premières et permettant le découpage territorial en concessions qui couvrent déjà un tiers du territoire. Aujourd'hui on se rend compte que les contrats ont été biaisés, conclus avec un Etat affaibli, avec des élites imposées de l'étranger.

Demanderait-on jamais pardon au Congo pour cette prédation là ? Ce n'est pas le plus important : ce qui est sûr c'est que, comme pour la prédation coloniale, la réparation n'a jamais été au rendez vous.

Je reprends le propos de Mme Cornelis : a-t-on lu l'histoire du point de vue africain ? Relu par exemple l'œuvre de Lomami Tshibamba et en particulier son roman « Mpongo » qui vient d'être réédité ? Essayé de faire l'histoire des résistances au Congo : elles n'ont pas manqué, depuis celle des peuples Bakongo, une lutte qui se poursuit aujourd'hui, le refus des Hunde du Kivu de voir des Rwandais être implantés chez eux dans les années 30, la lutte non violente de Simon Kimbangu jamais vraiment étudiée, un homme qui passa trente ans en prison... Et qui a réellement étudié le combat actuel mené par les Mai Mai du Kivu qui ont résisté à l'occupation rwandaise ?

Qui a essayé de rétablir l'histoire des autorités traditionnelles, dépossédées naguère par les Belges au profit des chefs médaillés, des collabos de toute espèce, une dépossession qui se prolonge jusqu'à nos jours ?

A-t-on évalué réellement l'apport financier de l'effort de guerre congolais en 14-18 et en 44-45, rappelé les protestations du gouverneur Ryckmans, qui estimait que le Congo avait été grugé que c'est la Belgique qui avait été récompensée de l'effort de guerre et non sa colonie ? Qui a examiné, du point de vue financier, les « retours » en métropole de l'Union minière, calculé les bénéfices des actionnaires petits et grands. S'est-on demandé ce qu'il était advenu des grandes fortunes qui se sont créées au Congo durant la période coloniale et même sous Mobutu ?

La richesse de la Belgique et aussi le patrimoine de nombreux Belges trouve sa source au Congo. Qui en a établi le calcul ?

A ce propos là non plus, la contrition, la demande de pardon ne suffisent pas. Mais qui parlera jamais de réparation ? Bien au contraire, ce dont il est toujours question, c'est de la dette du Congo lui-même, de ces 800 millions de dollars que le pays doit toujours payer chaque année pour rembourser les emprunts consentis du temps de Mobutu et qui n'ont pas

servi au développement, dette qui sert aussi à rembourser les Belges dont les avoirs au Congo avaient naguère été « zaïrianisés ». Ce qui me rappelle qu'aux Etats-Unis, ce sont les planteurs qui réclamèrent réparation pour la perte de leurs esclaves après l'abolition de l'esclavage, et que le fait d'avoir été privés de liberté ne fut jamais considéré comme susceptible de réparation..

Quelle est la valeur des huit millions de tonnes de cuivre que l'Union minière a tirés du Katanga ? Ou est allé l'argent, le Congo a-t-il reçu sa part, n'y a-t-il pas une dette ?

Quelles sont les propriétés, en Belgique, construites avec l'argent du Congo. ? Et, de façon plus actuelle, qu'est devenue la fortune de Mobutu ? Dans quelles banques est elle logée, quelles sont les familles qui en ont reçu la garde ?

Aujourd'hui, le Congo a retrouvé une autorité légitime, pour la première fois depuis 60. Cette autorité est elle aidée suffisamment, avec détermination et efficacité ? L'appui d'aujourd'hui compense-t-il la prédation du passé ?

La Belgique demeure la clé du coffre fort congolais, c'est ce que l'on appelle son expertise. Les investisseurs américains qui vont au Katanga ou ailleurs font un détour par Tervueren, et en ramènent copie des cartes géologiques, ce qui leur permet de choisir les concessions les plus prometteuses et de les soumettre au cadastre minier, qui ne dispose pas de ces informations. A qui la Belgique vend elle la clé du coffre fort congolais ?

C'est dire si le débat est actuel, moins sur la demande de pardon que sur la question des réparations...

Si réparation il y a ce devrait être pour revaloriser les Congolais comme acteurs de leur histoire, respecter leurs choix, les aider à se réapproprier non seulement leur histoire mais les ressources de leur pays. On en est loin : la revisitation des contrats miniers, en cours aujourd'hui, suscite inquiétudes et critiques, une sorte de patronage, la conclusion d'accords avec la Chine, pour la réalisation de travaux d'infrastructure suscite les critiques sinon le sabotages des Belges. L'un des propos de M. DE Gucht au président Kabila, représente un raccourci historique saisissant : vous n'allez tout de même pas donner le Congo de Léopold II aux Chinois... » Loin du pardon ou de la réparation, on a le sentiment que l'histoire non seulement continue mais qu'elle se répète...